



**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Département du NORD  
Arrondissement de DOUAI  
Canton de Sin le Noble

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION**

Nous, Maire de la Ville de Lallaing,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 à 2213-1.  
Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R.411-29 à R 411-32, R 417-10 et R.417-11.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, huitième partie, signalisation temporaire approuvée, arrêté interministériel dans sa version consolidée d'Août 2009.  
Considérant la demande de [RGPD : Données privées occultées], représentant la société SED Travaux Publics – 02, rue Roland SERGEANT – 62880 PONT A VENDIN pour un arrêté de police de circulation.

Considérant l'intervention de la société SED Travaux Publics sur la commune de LALLAING.

Considérant les travaux de terrassement dans le cadre de l'implantation d'un mât de vidéo-surveillance.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers, et d'assurer la sécurité du chantier.

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur l'axe rue du 08 mai 1945 au droit du chantier à partir du 23/09/2024, pour une durée de 45 jours calendaires.

**ARTICLE 2** : La vitesse sera réduite à 30km/h pour la durée du chantier suite à des travaux avec un empiètement sur chaussée.

**ARTICLE 3** : L'entreprise SED Travaux Publics sera chargée de la pose des barrières et des panneaux de signalisation portant la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le stockage des matériaux se fera à l'adresse du chantier. Un périmètre de sécurité sera mis en place par la société SED Travaux Publics.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Directrice Générale des Services ;
- Madame la Directrice des Services Techniques ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Douai ;
- Monsieur le Chef du Groupement 5 – SDIS 59 ;
- Service de la Police Municipale ;
- [RGPD : Données privées occultées], représentant la société SED Travaux Publics ;

**A Lallaing le 13 Septembre 2024**

**Monsieur Le Maire**

**Jean-Paul FONTAINE**